

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 JUIN 2023

Le 19 Juin 2023, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 13 Juin 2023, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, GOFFREDI, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, BOYER, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

Mme SEGUIN Conseillère M<sup>ale</sup> qui a donné procuration à M. CROMER Conseiller M<sup>al</sup>  
M. ALCOUFFE Conseiller M<sup>al</sup> qui a donné procuration à Mme BOYER Conseillère M<sup>ale</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. BASQUE, BOUDEAU, SANS, MICHELON, QUILLET et SETTIER Conseillers M<sup>aux</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

---

**RAPPORTEUR** : Jean-Claude LAPARLIERE

**311 - OBJET** : Répartition du FDAEC 2023

M. le Maire indique à l'assemblée que par courrier du 5 avril dernier, M. le Président du Conseil Départemental de la Gironde, l'a informé de la reconduction du F.D.A.E.C en 2023 (*Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes*).

L'enveloppe prévisionnelle 2023 pour LESPARRÉ serait de **48 699 €**.

Considérant les opérations éligibles figurant au budget primitif 2023, il est proposé de répartir le F.D.A.E.C 2023 d'un montant estimatif de **48 699 €** sur les investissements suivants :

- *Remplacement de la chambre froide – Cuisine Centrale,*
- *Remplacement des menuiseries de l'école Maurice Beaugency – 2<sup>ème</sup> tranche,*
- *Acquisition d'un Glutton (aspirateur de voirie) – service propreté,*

Le Conseil municipal voudra bien se prononcer sur ce programme de travaux et le cas échéant autoriser le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

☞ De répartir le F.D.A.E.C 2023 d'un montant prévisionnel de **48 699 €** sur les investissements suivants :

- *Remplacement de la chambre froide – Cuisine Centrale,*
- *Remplacement des menuiseries de l'école Maurice Beaugency – 2<sup>ème</sup> tranche,*
- *Acquisition d'un Glutton (aspirateur de voirie) – service propreté,*

☞ D'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à la présente décision



Pour copie conforme  
Le Maire

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité  
Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20230619-311-DE  
**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Publié ou notifié le 20/06/2023